



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 7 avril 2020

Coronavirus : l'ARS Normandie renforce les mesures de soutien aux EHPAD

Les personnes âgées constituent un public fragile et vulnérable face au virus. Pour accompagner les EHPAD, l'ARS Normandie renforce le dispositif déjà mis en place et prend 10 mesures nouvelles pour soutenir les professionnels de ces structures et améliorer la prise en charge des résidents malades au sein de ces structures.

Dès les premiers jours de l'épidémie, des mesures de prévention et de protection ont été mises en place au sein des EHPAD pour protéger les résidents et limiter la contamination, grâce à la mobilisation des professionnels : renforcement des gestes barrières, activation des plans bleus et des plans de continuité d'activité, suspension de l'intégralité des visites extérieures dès le 11 mars, vérification du stock d'équipements, notamment de masques chirurgicaux... Le 28 mars, le gouvernement a mis en œuvre des mesures supplémentaires avec notamment la limitation des déplacements au sein des établissements, pouvant aller jusqu'au confinement en chambre. Le 6 avril, Olivier Véran a annoncé des opérations massives de dépistage afin de tester tous les résidents et les professionnels dès le 1^{er} cas confirmé. Les modalités de mise en œuvre en Normandie sont à l'étude.

En parallèle, et afin de soutenir les EHPAD normands, l'ARS Normandie, en lien avec ses partenaires, a décidé de renforcer le dispositif déjà en place par 10 actions engagées dès à présent :

- **ACTION 1 : systématiser une organisation régionale dédiée**

Deux cellules sont spécifiquement dédiées à l'accompagnement du secteur médico-social, avec des compétences médico-administratives. Elles ont entre autres pour mission de suivre les signalements de cas, de venir en appui des établissements pour l'organisation des dépistages, de la prise en charge et des soins ainsi que pour le renfort en personnel, en matériel ou équipement.

- **ACTION 2 : Déployer des plateformes d'expertise gériatrique à l'échelle des territoires 7j/7**

L'objectif est d'apporter aux médecins exerçant en EHPAD un appui gériatrique face aux situations d'infections COVID-19 chez des résidents. Cette astreinte gériatrique repose sur le médecin gériatre référent des 11 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Ces plateformes :

- donnent des conseils individualisés et un appui aux décisions collégiales de recours aux soins (notamment pour ce qui relève de l'hospitalisation ou de la continuité des soins au sein de l'EHPAD),
- font des téléconsultations ou des téléprescriptions lorsque nécessaire,
- organisent la coordination des acteurs en sollicitant toutes les structures disponibles localement pour venir en appui à l'organisation de la prise en charge médicale des résidents COVID-19 au sein des EHPAD (Hospitalisation à Domicile, Equipes mobiles gériatriques extrahospitalières, Réseaux de santé en gérontologie, Equipes mobiles de soins palliatifs et réseaux de soins palliatifs),
- anticipent et organisent les hospitalisations nécessaires en assurant le lien avec les SAMU, Services d'Urgences et hôpitaux de proximité.

- **ACTION 3 : Mettre en place une astreinte régionale soins palliatifs**

En lien avec la Coordination Normande de Soins Palliatifs (CNSP), les médecins d'équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) et d'unités de soins palliatifs (USP) se sont mobilisés pour mettre en place une astreinte pour « la prise en charge des patients en soins palliatifs et symptomatiques pour le Covid-19 ». Elle a pour objectif d'être une aide à prescription et à la prise de décision et s'adresse aux médecins.

- **ACTION 4 : Faciliter le dépistage au sein des établissements**

L'ARS de Normandie a organisé une mise à disposition de matériel ou d'équipes mobiles pour assurer les tests de dépistage. Une organisation territoriale par GHT coordonnée par la plateforme gériatrique favorisera l'intervention de ces équipes au sein des EHPAD. Par ailleurs, une liste des laboratoires réalisant des tests est régulièrement mise à jour par l'ARS et disponible sur le site Internet de l'Agence.

Contact presse ARS de Normandie Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés → ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

- **ACTION 5 : Renforcer les dispositifs d'hospitalisation à domicile (HAD) au sein des EHPAD**

Afin de renforcer la dispensation de soins dans les EHPAD, l'intervention des équipes d'hospitalisation à domicile sera facilitée. L'HAD peut notamment assurer la mise en place d'une oxygénothérapie, l'administration de médicaments, etc.

- **ACTION 6 : Mobiliser les services de soins de suite et de réadaptation (SSR)**

Les SSR sont mobilisés directement pour prendre en charge des patients Covid-19 venant des EHPAD ou en sortie d'hospitalisation.

- **ACTION 7 : Faciliter les téléconsultations**

L'ARS a développé ces dernières années les équipements de télé médecine en EHPAD. En complément, la plateforme régionale de télé médecine Therap-e est mise à disposition des professionnels de santé gratuitement. Tous les médecins qui interviennent en EHPAD peuvent désormais utiliser cette solution sécurisée pour faciliter l'accès aux soins et le suivi des patients.

- **ACTION 8 : Anticiper les besoins logistiques**

L'ARS organise un suivi régulier des besoins logistiques (masques, solutions hydro alcooliques, lunettes à usage multiples...) des EHPAD et la mobilisation de matériels sanitaires complémentaires nécessaires dès le premier cas COVID confirmé (oxygène et aérosol thérapie, matériel de perfusion...). L'objectif est d'anticiper toutes difficultés éventuelles d'approvisionnement.

- **ACTION 9 : Organiser le renfort en personnel**

L'ARS a lancé le 1 avril dernier un appel à la mobilisation des professionnels de santé, étudiants et retraités disponibles et volontaires pour venir en renfort des équipes au sein des établissements. L'ensemble des Ehpads de la région peut se joindre à cette opération et faire connaître ses besoins via la plateforme www.renfort-covid.fr et avoir accès aux profils des volontaires inscrits, pour les mobiliser en renfort. Une cellule ARS dédiée au renfort en personnel peut également venir en appui des établissements qui le nécessitent.

- **ACTION 10 : Faciliter le soutien psychologique du personnel**

Des lignes téléphoniques départementales, dont les numéros ont été mis à disposition des professionnels via les ordres et les unions régionales des professionnels de santé (URPS) pour les professionnels de santé libéraux ou les établissements de santé et médico-sociaux pour les salariés.

Grâce à l'implication et la mobilisation de tous, plusieurs mesures d'accompagnement et d'appui aux établissements sont d'ores et déjà activées sur le territoire, afin de faire barrière à la propagation du virus et soulager les équipes : renfort en personnel et équipement de protection, appui à la décision médicale et aux organisations des soins, mise en place de mesures de confinement au sein de l'établissement, soutien psychologique pour le personnel, information aux familles, etc.

C'est par exemple le cas à l'EHPAD Jean-Baptiste Lecornu de Flers (61), où 25 cas de covid-19 ont été confirmés (17 résidents – 8 professionnels). 3 décès dus au COVID-19 sont à déplorer parmi les 85 résidents de la structure.* Afin de prendre les mesures d'accompagnement et de confinement adéquates, tous les professionnels de l'établissement ont été testés ainsi que tous les résidents cas suspects.

** Données en date du 7 avril*

Point de situation dans les EHPAD de Normandie en date du 7 avril 2020 *

Sur les 380 EHPAD de la région :

- 88 ont déclaré au moins 1 cas (résident ou personnel). Parmi eux : 35 ont des cas groupés témoignant de la circulation active du virus

- 43 décès ont été enregistrés : 31 en EHPAD et 12 à l'hôpital **.

** Le dispositif de signalement monte progressivement en charge. Actuellement l'ensemble des EHPAD de la région n'a pas pu encore réaliser la totalité des remontées des cas et décès. Les données sont donc en cours de consolidation*

*** Les décès survenus à l'hôpital sont reportés dans les points de situation quotidiens.*